

LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

JOURNAL DÉMOCRATIQUE ET LIBÉRAL

PARAISANT LE JEUDI ET LE DIMANCHE

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges
 Un an 12 »
 Six mois 7 »
 Trois mois 3 50
 Pour les autres départements et l'étranger, le port en sus.

BUREAUX D'ADMINISTRATION
NANCY
RUE SAINT-DIZIER, 51
 Les abonnements et les annonces sont reçus aussi chez M. LAMONTAGNE, libraire, à Toul.

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, la ligne 30 c.
 L'abonnement continue après expiration, sauf avis contraire.

Afin d'éviter les polémiques individuelles et les personnalités blessantes qui enveniment tout et ne prouvent rien, la Direction du journal a décidé qu'en principe les articles publiés par le Républicain lorrain ne seraient pas signés. Elle se réserve, toutefois, d'apporter à cette règle les tempéraments qu'elle jugera convenables.

NOTRE PROGRAMME

Après douze années d'existence de fait, sept années d'existence constitutionnelle, et quatre années de prise de possession effective de tous les pouvoirs publics, la République, en France, ne peut plus périr que par les fautes des républicains.

Telle est la vérité que tous les amis de la démocratie, tous ceux qui ont contribué à fonder le régime actuel doivent méditer chaque jour et ne jamais oublier.

Depuis deux ou trois ans, il règne partout dans nos affaires publiques — générales ou locales, dans notre politique intérieure ou extérieure, un malaise qui se fait sentir aujourd'hui avec une acuité particulièrement sensible. On s'en prend aux ministres, au chef de l'Etat, au Sénat, aux partis hostiles. Les animosités augmentent, les divisions s'aggravent, les passions s'irritent; et dans le conflit tumultueux et stérile des compétitions déchainées, le parti républicain ne songe pas à faire un retour sur lui-même, à se demander si depuis qu'il est au pouvoir il a su acquérir les qualités nécessaires à un parti de gouvernement.

Tant que nous avons été un parti d'opposition, tant que nous avons eu à lutter contre les réactions monarchiques coalisées, pour sauver l'existence même de la République, nous sommes restés unis, disciplinés; nous avons été forts, et nous avons fait de la besogne utile, pratique.

Dans ce temps-là, les ardents, les violents même, acceptaient la direction des plus sages, des plus expérimentés. Alors nous comptons autant de victoires que de batailles.

Mais après avoir triomphé de nos adversaires naturels, nous nous sommes divisés. Ce sont les plus turbulents, les plus passionnés, qui veulent maintenant conduire la barque; et depuis qu'ils tiennent le gouvernail ou qu'ils empêchent les autres de le garder, on vire de bord, on avance d'une encablure pour reculer de deux, on tourne sur place, on perd son temps, et l'on ne peut plus aborder dans aucun port. A la différence des résultats d'hier et de ceux d'aujourd'hui, on peut juger la valeur des deux méthodes. La première, celle de la discipline et de l'union, était la bonne, car elle a fondé la République et l'a sauvée deux fois au 24 mai et au 16 mai. La seconde, celle de l'indiscipline et de la discorde, est la mauvaise, car

elle a produit la déplorable confusion dont nous avons tant de peine à sortir.

Si cette situation se prolongeait, elle finirait par lasser toutes les bonnes volontés, dont le puissant concours a été l'appui le plus ferme du gouvernement actuel pendant ces dix dernières années. Déjà l'on remarque çà et là quelques tendances à la lassitude, contre lesquelles il faut réagir énergiquement. Quelles qu'aient été les fautes commises depuis 1879 par une fraction du parti républicain, elles ne doivent point faire oublier aux citoyens éclairés que la République est devenue le gouvernement nécessaire de la France, le seul qui soit compatible avec l'indépendance du suffrage universel dans notre pays.

En dehors de la République, comme le disait dernièrement encore M. Ribot, à la Chambre, il n'y a plus de place que pour des dictatures honteuses. Dictature impériale ou dictature cléricale, peu importe!

Nous ajouterons qu'en dehors de la République il n'y a même plus de sûreté durable pour notre intégrité nationale.

L'immense majorité de la nation a le juste sentiment de ces vérités. Mais les majorités les plus sages peuvent, soit par peur, soit par faiblesse, se laisser quelquefois dominer par des minorités violentes et audacieuses. C'est le péril de l'heure présente. Nous sommes résolus à le combattre.

Défendre la République contre ses ennemis ordinaires, la défendre aussi contre les dangereux amis qui la compromettent, rallier dans une action commune, pour le bien de la patrie, cette majorité libérale et démocratique qui est la force et l'honneur du pays, tel est en deux mots le programme que le *Republicain lorrain* s'appliquera à réaliser dans la mesure de ses forces.

Nous comptons, pour nous aider dans cette tâche, sur le concours de tous les bons citoyens qui considèrent la République comme un gouvernement national et non point comme une arène où toutes les convoitises doivent se donner libre carrière.

NANCY, le 28 février 1883

BULLETIN

Nous avons enfin un ministère dont la composition paraît devoir offrir quelques chances de durée.

M. Jules Ferry, président du Conseil, reprend le portefeuille de l'Instruction publique.

M. Challemel-Lacour est nommé aux affaires étrangères.

M. Waldeck-Rousseau à l'Intérieur.

M. Martin-Feuillée à la Justice.

M. Tirard aux Finances.

M. le général Thibaudin à la Guerre.

M. Charles Brun à la Marine.

M. Raynal aux Travaux publics.

M. Hérisson au Commerce.
 M. Méline à l'Agriculture.
 M. Cochery aux Postes et Télégraphes.

La déclaration du nouveau cabinet lue aux Chambres et affichée aujourd'hui dans toutes les communes, donne une idée nette et précise de ce que sera l'orientation de sa politique générale.

A l'Extérieur, le maintien de la paix et la défense toujours vigilante de nos intérêts nationaux.

A l'Intérieur, une ferme impulsion donnée à toute notre machine administrative, dont les ressorts sont singulièrement amollis et relâchés. La revendication légitime par le Gouvernement du droit de gouverner, c'est-à-dire d'avoir une initiative prépondérante dans la direction des affaires publiques.

L'élimination des questions irritantes et des revendications inopportunes qui divisent le parti républicain et menacent de le réduire à une impuissance ridicule. La concentration de tous les efforts du Ministère et du Parlement sur l'examen, la discussion et le vote d'un petit nombre de lois sur lesquelles l'accord peut se faire pour peu que chacun y mette de la bonne volonté. Enfin une sévère économie apportée dans nos finances, et comme conséquence forcée, une résistance énergique à l'adoption des crédits supplémentaires nés de l'abus de l'initiative individuelle prise par chacun de nos députés.

Nous approuvons entièrement ce programme qui est bon, qui est nécessaire et sans l'application duquel nous courons le risque de marcher à travers les aventures jusqu'au jour où nous ferions un saut dans l'inconnu. Etre ministériel aujourd'hui, ce n'est pas seulement le devoir de tous les républicains sérieux, c'est le devoir de tous les citoyens qui ont le souci des intérêts suprêmes de la France.

Que la majorité de la Chambre y réfléchisse bien. Le jeu qu'elle joue, depuis dix-huit mois, est un jeu dangereux. Le pays ne l'a point nommée pour qu'elle donne à l'Europe et à la France le triste spectacle de ses haines, de ses rancunes, et de ses ambitions personnelles. Voilà le cinquième ministère qu'elle engendre depuis le mois d'août 1881. Elle en a déjà dévoré quatre. L'opinion publique est lasse de lui voir faire ce métier de Saturne.

Nous espérons donc qu'au lieu de passer son temps à manger des ministres, la Chambre va songer à faire des lois.

Elle semble d'ailleurs avoir compris déjà la nécessité de se rallier autour du cabinet du 21 février pour aboutir à quelque chose.

Deux interpellations ont eu lieu samedi dernier. L'une de M. Jolibois, député bonapartiste, relative au « droit supérieur » dont le gouvernement entend faire usage s'il était nécessaire de défendre la République contre des

menées factieuses. Elle s'est terminée par un ordre du jour de confiance en faveur du ministère, voté par 368 voix contre 93.

La seconde interpellation portait sur les décrets mettant en non activité par retrait d'emploi les princes de la famille d'Orléans qui avaient des grades dans l'armée. Elle a été développée par le prince de Léon. M. le général Thibaudin n'a pas eu de peine à démontrer que les décrets étaient absolument légaux et conformes aux dispositions de la loi du 19 mai 1834. Aussi la Chambre a-t-elle approuvé le ministre par le vote d'un ordre du jour de M. Margaine ainsi conçu :

« La Chambre approuvant l'usage que, d'après ses déclarations, le gouvernement a fait des droits qu'il tient des lois sur l'organisation de l'armée, passe à l'ordre du jour. »

Une majorité de 395 voix contre 103, sur 498 votants, est venue, sur ce point, consacrer les résolutions du cabinet. L'Union démocratique et l'Union républicaine, les deux groupes les plus importants de la Chambre, s'étaient entendus pour former cette majorité imposante.

Nous souhaitons que cette bonne entente persiste. Elle est indispensable pour la stabilité du gouvernement et la gestion régulière des affaires publiques.

Informations.

Le Conseil municipal de Paris a la prétention de transformer ses membres en une pépinière de députés qu'on cultiverait en serre chaude, pour les transplanter ensuite dans toutes les circonscriptions électorales de France et de Navarre. Dernièrement il avait dépêché M. Aristide Rey dans le département de l'Isère, pour tâcher de lui faire prendre racine au milieu de la première circonscription de Grenoble.

Mais M. Rey, candidat radical et exotique, a obtenu 4690 suffrages, tandis que M. Rivet, candidat républicain et indigène en a obtenu 9032. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet échec notable infligé à messieurs les Parisiens qui non contents de faire chez eux de la politique de casse-cou, viennent encore ennuyer la province du fracas de leurs ambitions.

Des conscrits porteurs d'emblèmes séditieux, avaient parcouru, dans la matinée du 29 janvier dernier, les rues de la commune de Ligné (Loire-Inférieure) pendant plusieurs heures, sans que l'autorité locale ait pris aucune mesure pour arrêter cette manifestation factieuse. Un arrêté de M. Catusse, préfet de la Loire-Inférieure, vient de suspendre pour deux mois M. Rabu, maire de Ligné.

M. Jules Ferry va créer un secrétariat spécial de la Présidence du Conseil. D'après le *Temps*, M. Ferry a l'intention de prendre une part active à l'action gouvernementale dans toutes ses branches.

Tous les décrets importants, toutes les nominations dans le personnel, à un degré élevé, seront soumis au président du Conseil avant de passer à la signature du chef de l'Etat. De même M. J. Ferry s'est réservé le droit de prendre connaissance de toutes les dépêches diplomatiques. Enfin c'est lui qui recevra les préfets, les commandants de corps d'armée et en général tous les hauts fonctionnaires des départements.

INO
d'Italie
e sang

INO
fesseur
orence
les, 4,
raison du
bouteille
en boites
oile,
ence

possède
la main
Pagliano,
ar lequel
seur.
confiance
naux ou
res; mais
est pas le
Pagliano,
contraire
le savent
ient judi-
et s'ils ne
t que les
assurent
se tienne
avis, ces
lent dans
elles d'Al-
ent contre
prépare a
nement.
gu per-
s du prof.
seul il a
c pendant
s recettes
les garan-
; qui doi-
tout.
(P)

à Nancy,
ion

3, à une
n commu-
ère de M^e
e, il sera

ABLES
te, des
c
de ter-
èce de
au de VI.

83, à trois
son com-
n, par le
notaire à
te de :

ERME
I. LE
re, situées
aux et de
ourables
LLEY.

VILLE DE PONT-A-MOUSSON
Ecole supérieure de Jennes filles
ADJUDICATION
DE TRAVAUX
Le SAMEDI 10 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Pont à Mousson, à l'hôtel de ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées :
Des travaux de transformation et d'aménagement à exécuter dans les bâtiments de l'Ecole supérieure de filles, à Pont-à-Mousson, place Saint-Antoine, n° 14, estimés, suivant le devis, à la somme de 32 838 fr. 67 c., non compris la somme à valoir.
Aux clauses et conditions du cahier des charges et du devis dont les amateurs sont invités à prendre connaissance dans les bureaux de la mairie.
(638) Le maire, L. MUNIER.

A VENDRE A SAINT-MAX
Jolie petite Campagne
de rapport et d'agrément, contenant environ 70 ares.
Vue splendide. Grande facilité pour le paiement.
S'adresser à M^e Marc, notaire à Nancy, rue des Quatre Eglises, 2. (65)

Cabinet d'affaires PREVET,
rue Stanislas, n° 7, à Nancy.
A CEDER DE SUITE, pour cause de santé
Un bon Fonds de Boucherie-charcuterie
Bien situé et achalandé, dans un faubourg très peuplé. — Conditions avantageuses. — Loyer bon marché.
(161)

Cabinet d'affaires SONREL et PIERRON,
rue Dom-Calmet, 1, Nancy.
A LOUER

Plusieurs Chantiers
avec constructions, hangars et clôture, sur le port Saint-Georges, A NANCY.
(25-A-103)
Cabinet d'affaires SONREL et PIERRON,
rue Dom-Calmet, 1, Nancy.
A LOUER en totalité ou en partie
Très Vastes Emplacements
pour magasin de gros, fabrique, ateliers, avec appartements, remise et écurie, occupés en ce moment par M. Bonneaux, rue Saint-Nicolas, 31, qui, pour cause d'agrandissement, va transférer son industrie rue du Faubourg-Sainte-Catherine, 14.
(3-103)

A VENDRE ou A LOUER
pour cause de décès
Une belle FERME
83 hectares d'un seul tenant, à proximité du canal et à dix minutes de la gare de Liverdun. Cette propriété est baignée par la Moselle. Constructions neuves, chasse et pêche, sol calcaire, culture, blé, colza, betteraves et luzernières. L'on céderait les remblavements semés sur 37 hectares, et les fourrages remisés. Jouissance de suite.

Etude de M^e BLAISIN, huissier à Delme.
VENTE D'UN
TRAIN DE CULTURE
pour cause de cessation d'exploitation
à Craincourt

Le LUNDI 12 mars 1883, à dix heures du matin, au domicile et à la requête de M. François Rouchy, cultivateur audit lieu, M^e Blaisin, huissier à Delme, procédera à la vente et aux enchères publiques du train de culture dont le détail suit :
Trente chevaux de trait, parmi lesquels trois juments pleines et un entier de cinq ans ;
Huit poulains de différents âges ;
Huit vaches pleines ;
Trois voitures à jantes larges ;
Deux charrues fixes, quatre herses ordinaires ;
Un beau rouleau, une faneuse.
Crédit jusqu'au 11 novembre 1883.
(637)

Etude de M^e Georges CLESSE, notaire à Nancy, rue des Dominicains, 3.

Adjudication volontaire
Le MARDI 20 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Nancy, en l'étude et par le ministère de M^e Clesse, notaire, il sera procédé à l'adjudication volontaire et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

I. - UN JARDIN
clos de murs, avec loge en maçonnerie, pompe, auge en pierre et deux gloriottes, situé rue de l'Etang, n° 16, lieu dit au Petit Désert, d'une contenance d'environ 10 ares 20 centiares, entre MM. L'huilière et Munier.
Mise à prix... **12,000 fr.**

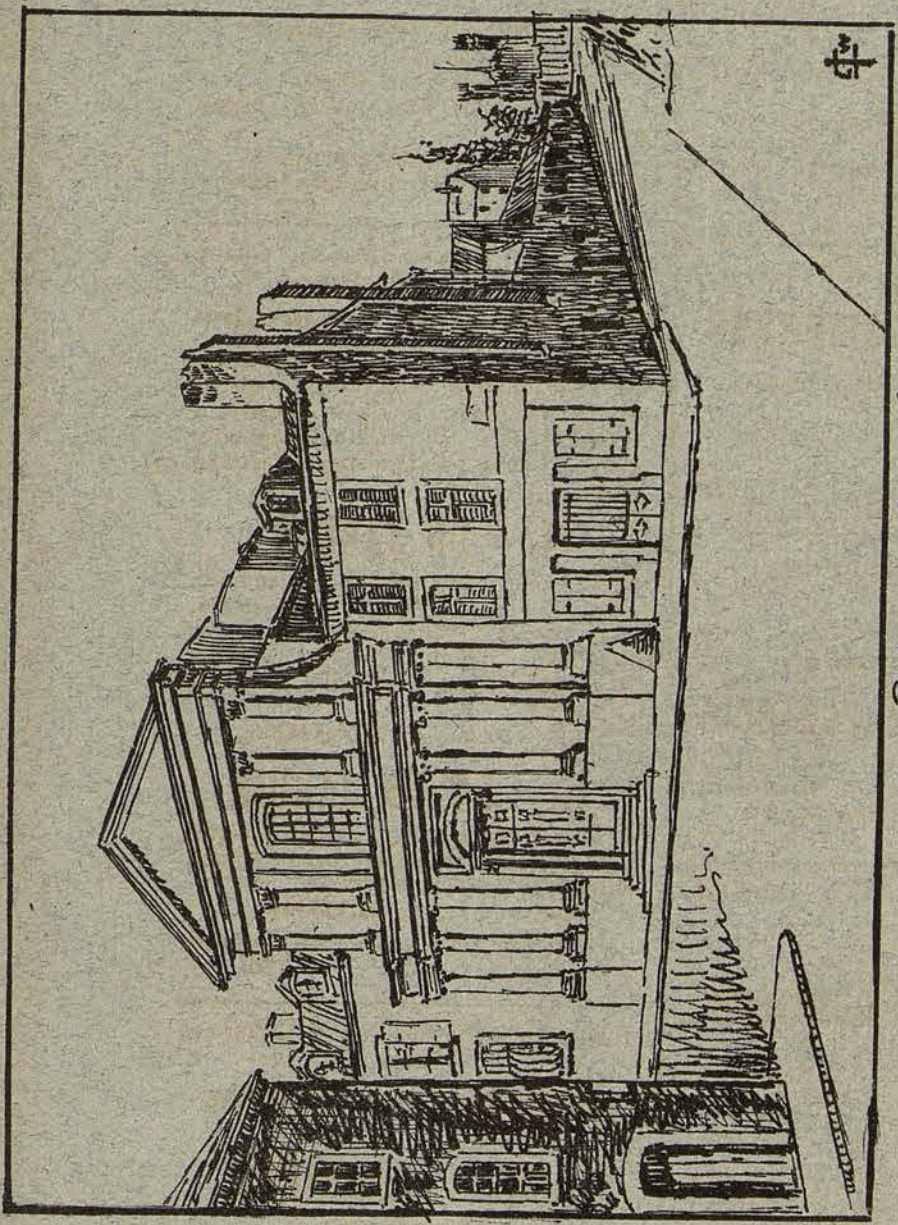
II. - ET UN JARDIN
de 75 ares 62 centiares, partie en vigne, lieu dit la Croix-Gagnée, ban de Nancy, entre MM. Bontout et Fort.
Mise à prix... **3,000 fr.**
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Clesse. (89)

Etude de M^e BLUM, notaire à Charmes (Vosges).

Adjudication volontaire et définitive
d'une
BELLE PROPRIÉTÉ
d'agrément
Sise à ESSEGNEY, canton de Charmes, connue sous le nom de
Château d'Essegney.

Le LUNDI 19 mars 1883, à deux heures de l'après midi, à Charmes, en l'étude de M^e Blum, notaire, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de la propriété dont la désignation suit :

Désignation :
Cette propriété, située au village d'Essegney, au bord de la Moselle, qui se trouve à 4 kilomètre de Charmes, station du chemin de fer de Nancy à Gray et de Charmes à Rambervillers, comprend :
I. — Une belle maison de maître, sise à l'entrée du village, sur la route de Charmes, entourée d'un parc entièrement clos de murs, d'une contenance totale de 34 ares environ.
Au rez-de-chaussée : salle à manger, salon, fumoir, bureau, offices, etc.



L. Munier
Eglise de Charmes
1715-1882

LES EMBELLISSEMENTS DE NANCY

Voici la saison où l'on entreprend de toutes parts les bâtisses, les constructions et les travaux d'embellissement. A Nancy, l'on travaille ferme à la transformation du nouveau quartier Saint Jean, mais l'on n'en perce pas pour cela davantage la rue de la Poissonnerie, qui permettrait cependant aux nombreux tombereaux de circuler avec plus de facilité.

A la Pépinière, l'un de nos lecteurs nous prie de renouveler les observations que nous avons déjà faites, il y a un an, relativement à ce qui reste du manège des Pages. La rue Granville prend une excellente tournure. La rue se pave, les trottoirs se dessinent, les maisons s'élèvent, et il faut se hâter de prolonger l'allée de la Pépinière jusqu'à la rue Granville qu'elle atteindrait en pente douce. Que l'on mette un autre projet à l'étude si l'on veut; nous ne tenons pas plus à celui que nous proposons qu'à un autre, mais ce qu'il importe au plus vite, c'est de ne pas déparer notre magnifique promenade en laissant subsister cet affreux trou qui n'a plus aujourd'hui aucune raison d'être depuis que le manège des Pages a disparu. Nous attirons sur ce point l'attention de nos confrères.

Dans les environs de Nancy, des escouades d'ouvriers sont également occupées à différents travaux. Certains quartiers vont être entièrement transformés. C'est ainsi qu'à Boudonville les promeneurs qui se rendent à la Croix-Gagnée par la rue de Boudonville, sont arrêtés par des murs renversés et des travaux considérables de déblai et de remblai. Il ne s'agit rien moins que de percer une rue en face du chemin de la Croix-Gagnée et rejoignant perpendiculairement la route de Toul à 150 mètres au plus de l'église St-Mansuy.

Ce sont deux simples particuliers, à ce que l'on nous rapporte, MM. Laxenaire et Pichancourt, qui ont mis ce travail à exécution, dans un but intéressé, il est vrai, puisqu'ils vont établir à cet endroit une espèce d'entrepôt où ils tiendront toutes sortes de marchandises, mais enfin l'entreprise en elle-même est louable et ne peut que profiter à la localité. Le temps n'est pas bien loin où l'on élevait à cet endroit le premier chalet. Aujourd'hui, c'est par groupes que l'on compte les maisons de campagne qui s'élèvent de droite et de gauche et font de cette partie de Boudonville un endroit des plus pittoresques.

Lorsque la première maison de campagne fut construite, le propriétaire eut un mal infini à trouver un locataire, désireux d'habiter ces parages alors déserts: tous craignaient les loups et les sangliers. Aujourd'hui, la plus grande animation y règne et l'époque est prochaine où Boudonville ne sera plus qu'un simple faubourg de Nancy.

ÉGLISE SAINT-MANSUY

Le public est informé que :

1^o Par une pétition en date du 20 février 1882, un certain nombre d'habitants de la rue de Toul et de la vallée de Boudonville demandent que l'église Saint-Mansuy, récemment construite dans ce quartier, soit érigée en succursale;

2^o Par délibérations en date des 30 mars, 13, 29 novembre 1882, 2 avril, 5 et 21 décembre 1882, les conseils de fabrique des paroisses Saint-Léon et Saint-Vincent et Saint-Fiacre ont, sur la proposition de l'autorité diocésaine, émis un avis favorable à l'érection en vicariat de l'église St-Mansuy, récemment construite; au rattachement de ce vicariat à la succursale de Saint-Léon et à la nouvelle délimitation à établir entre les deux paroisses Saint-Léon et Saint-Vincent et Saint-Fiacre.

Le dossier de l'affaire restera déposé au greffe du conseil de préfecture, pendant huit jours, du 18 au 25 mars courant, pour être communiqué aux personnes qui en feront la demande.

M. Boidin, commissaire enquêteur, se tiendra dans la salle d'audience du conseil de préfecture, le mardi 27 mars 1883, de dix heures et demie du matin à une heure et demie du soir, pour recevoir les observations ou déclarations des habitants sur l'utilité du projet dont il s'agit.

27 Mars

RUE GAMBETTA. — La grille du lycée est posée. Il n'est pas encore possible d'apprécier l'effet d'ensemble. La porte centrale est en partie masquée par les toiles qui abritent les ouvriers chargés de la sculpture.

De la chapelle Saint-Joseph, il ne reste plus que les fondations. L'égout, qui doit se relier avec ceux de la place Thiers, est construit jusqu'au mur qui sépare encore cette place de la rue Gambetta prolongée.

Les travaux de construction de l'hôtel de la Banque de France sont commencés. La rue qui doit isoler le lycée du côté du Sud, est tracée. Tout ce quartier se transforme à vue d'œil au grand profit de la santé publique et de l'hygiène du lycée.

LE THÉÂTRE EN ACTIONS

Le *Progrès* a publié récemment sous forme de lettre, une proposition de mettre le théâtre de Nancy en actions. L'idée a son bon côté.

La mise en actions aurait comme résultat de mettre les actionnaires au fait d'un certain nombre de questions théâtrales qu'ils ignorent absolument et dont il ne serait pas mauvais qu'ils fissent l'expérience avant d'en parler parfois très légèrement.

Nous voudrions toutefois que la question du gérant fût tranchée. Tant vaudra le gérant, tant vaudra l'affaire. Donc 1° qui sera gérant? et quel sera le chiffre de ses appointements?

2° Quel sera le répertoire?

3° Quel sera le cahier des charges?

Quand on monte une entreprise commerciale et industrielle, il faut, avant tout, s'entendre sur la question de marchandise vendue, sur la direction, et sur le chiffre des frais généraux à supporter. Ces points capitaux tranchés, le reste pourrait aller tout seul.

Il y a en outre à étudier la question des concurrences à prévoir. Ces questions valent n'être point traitées légèrement. C'est pourquoi il n'est pas inutile, en l'espèce, d'informer les auteurs du projet de mise en actions de théâtre qu'à l'heure actuelle est fondé, à Nancy, également par actions et au capital de 500,000 francs un grand établissement théâtral ayant nom l'*Eldorado*, prenant son entrée, en partie sur la rue St-Jean, et en partie sur la rue Bénit.

Cet établissement, tout à fait privé, n'a aucun rapport avec la salle Poirel, encore moins avec aucun des cafés-chantant existant aujourd'hui.

Cet *Eldorado* aura pour directeur M. Dubois, un parisien. Les actions sont souscrites exclusivement à Nancy, les travaux d'établissement, exécutés exclusivement par des Nancéiens.

La salle aura 50 mètres en profondeur, elle sera pourvue de quatre vestibules. Les représentations seront quotidiennes et le répertoire sera emprunté au répertoire habituel des cafés-concerts. En outre, la curiosité sera constamment alimentée par le renouvellement de clowns, gymnastes, de Paris.

La salle est construite sur l'emplacement de la maison qu'habitait autrefois M. Urmès, architecte. Les travaux commenceront d'ici à un mois, sous la direction de M. Humbert, architecte à Nancy. Ils dureront un an environ. La salle sera certainement ouverte pour la foire de 1884.

Ces détails connus, la mise en action du théâtre de Nancy nous paraît sans gros inconvénient. Les actionnaires du théâtre ne peuvent plus être que de vrais amis dévoués à l'art élevé, disposés à tout faire pour relever le niveau de notre répertoire théâtral, et par conséquent à donner l'exemple des sacrifices qu'ils demandent à cor et à cris aux directeurs.

Quant au rôle des journaux, nous estimons qu'il ne peut être qu'un rôle d'extrême réserve. L'affaire du théâtre en actions a sa place toute naturelle à la quatrième page. En dehors de l'annonce vulgaire, les journaux ne peuvent que garder leur liberté d'appréciation suivant la direction donnée à l'affaire par le conseil des actionnaires.

E. A.